

Transmission des Plans de Déplacement d'Entreprise ou d'Administration - Modalités pratiques -

L'arrêté interpréfectoral relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour le Nord et le Pas-de-Calais du 24 mars 2014 prévoit la transmission des Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) au Préfet avant le 1^{er} janvier 2017.

Envoi du dossier

L'envoi du dossier se fait à l'adresse suivante :

DREAL Hauts-de-France
Service ECLAT / Pôle Air – Climat – Énergie
44 rue de TOURNAI
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

et/ou par mail :

via <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

à l'adresse : ppa.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Liste des informations à fournir :

- Nom de l'entreprise ou de l'administration, établissement(s) concerné(s) par le PDE/PDA, coordonnées
- Nom et coordonnées du correspondant PDE/PDA (dont l'adresse électronique). Enregistrement sur www.ppa-npdc.fr
- Diagnostic comprenant :
 - une analyse quantitative et qualitative du site du point de vue de la mobilité :
nombre de salariés,
nombre de place de stationnement (voiture, vélos, deux-roues motorisées),
fiche synthétique d'accessibilité du site,
analyse de la flotte de véhicules de service...
 - une analyse des pratiques et des besoins de déplacement :
répartition modale des trajets domicile-travail,
analyse des modes d'approvisionnement et livraisons,
améliorations envisageables...
 - un croisement des deux analyses

- Liste d'objectifs :
 - de réduction des déplacements
 - de report modal
 - d'étalement horaire
- Plan d'actions comprenant :
 - une liste des mesures prises ou envisagées
 - des mesures spécifiques en cas de pic de pollution
 - des mesures d'accompagnement
- Fiches actions comprenant :
 - intitulé de l'action
 - description de l'action (5 à 10 lignes)
 - objectif de report modal de l'action
 - indicateur de suivi et d'évaluation
 - budget, éléments de chiffrage de l'action
 - planning prévisionnel
- Budget PDE/PDA : montant annuel
- Moyens humains dédiés à la mise en œuvre et au suivi du PDE/PDA